



**DEINOVE**

# Rapport financier semestriel

**1<sup>er</sup> semestre 2010**

**DEINOVE SA au capital de 1 939 546,80 Euros**

**Siret 492 272 521 00021**

**RCS Paris B 492 272 521**

4, rue Tesson

75010 PARIS

Tél : + 33 (0)1 42 03 27 37

Fax : +33 (0)1 47 23 54 03

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Organes de direction et d'administration</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Rapport semestriel d'activité</b>	
2.1	Deinove en quelques mots	2
2.2	Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1er semestre 2010	3
2.3	Invidence sur la situation financière et les résultats : commentaires sur les données chiffrées	4
2.4	Principaux facteurs de risques	6
<b>3</b>	<b>Comptes semestriels condensés au 30 juin 2010</b>	
3.1	Compte de résultat	6
3.2	Bilan	7
3.3	Tableau de variation des capitaux propres	8
3.4	Tableau de flux de trésorerie nette	8
3.5	Annexe des comptes	8
<b>4</b>	<b>Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel</b>	<b>20</b>

# 1 | Organes de direction et d'administration

## Conseil d'administration

**Président** Dr. Philippe Pouletty

### Administrateurs

Pr. Frédéric Dardel

Paul-Joël Derian

Christian Pierret

Rodney Rothstein

Sakkab LLC

Philippe Duval \*

Bruno Weymuller \*

## Direction

**Directeur Général** Jacques Biton

**Directeur Financier** Alain Chevallier

**Directeur Recherche  
et Développement** Jean-Paul Leonetti

**Responsable  
du Développement** Angelita de Francisco

(\*) sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2010.

# 2 | Rapport semestriel d'activité

## 2.1. Deinove en quelques mots

Deinove est une entreprise de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants, pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique, utilisant des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les déinocoques. Deinove entend valoriser ses bactéries, technologies et procédés propriétaires par l'octroi de licences à des partenaires industriels exploitants.

Deinove emploie aujourd'hui 20 personnes dont 15 chercheurs, s'appuie sur les technologies de pointe de plusieurs laboratoires universitaires associés, et conduit un projet industriel collaboratif avec le groupe Tereos, numéro un européen du sucre. Son siège est à Paris et la société dispose d'un laboratoire de recherche à Montpellier (Technoparc Cap Alpha). Par ailleurs, la société dispose d'un réseau de collaboration scientifique avec des partenaires académiques, tels le CNRS, l'INSA ainsi que le centre de recherche finlandais, VTT.

Deinove a constitué un souchier propriétaire de 6000 bactéries appartenant notamment au genre *Deinococcus sp* (les « déinocoques ») dont elle exploite de multiples applications. Les déinocoques sont des bactéries apparues il y a plusieurs milliards d'années sur terre, très robustes, et qui expriment une des plus grandes biodiversités du monde vivant. Elles ont, au cours de milliards d'années d'évolution en milieux géologiques et climatiques hostiles, emprunté des fragments de génome et des propriétés métaboliques puissantes à d'autres organismes (bactéries rares, levures, végétaux...). Parmi les propriétés naturelles acquises par les déinocoques figure la capacité de dégrader des composants majeurs très résistants de la biomasse puis de fermenter les sucres simples issus de cette dégradation en éthanol.

Deinove cible des marchés majeurs en forte croissance :

**1. Les biocarburants** et notamment l'optimisation de la production de biocarburants de toutes générations à partir de toute biomasse. Dans ce domaine, Deinove a conclu un accord de partenariat avec le Groupe Tereos dans le cadre d'un projet collaboratif « DEINOL » qui bénéficie d'un soutien de 8,9 M€ d' OSEO–Programme ISi;

**2. La chimie verte** ou la production biologique de composés chimiques se substituant à la pétrochimie;

**3. La production de nouveaux antibiotiques** pour faire face à l'émergence d'infections microbiennes résistantes.

La Société a depuis sa création acquis un brevet de l'Université de Paris-Descartes (Necker) et déposé 6 demandes de brevets.

## **2.2. Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2010**

Au cours du premier semestre 2010, Deinove a réalisé des avancées significatives dans la structuration de ses partenariats, dans la sécurisation des ressources financières nécessaires au financement de ses projets et dans ses programmes de recherche et développement :

### **1. Structuration des partenariats :**

Le premier semestre 2010 s'est caractérisé par la signature de nombreux accords de collaboration entre Deinove et ses partenaires :

- Avec le CNRS et l'INSA, partenaires académiques historiques, consolidation et adaptation des relations contractuelles existantes;
- Avec le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande, qui est à la pointe de l'innovation dans les domaines des enzymes industrielles et des bioprocédés, mise en place d'un nouveau partenariat technologique ;
- Avec BENP–Lillebonne (Groupe Tereos), signature d'un accord de collaboration industrielle pour le développement et l'exploitation d'un nouveau procédé de production de bio-éthanol.

### **2. Sécurisation des ressources financières :**

- Le 27 avril 2010, Deinove a finalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché Nyse–Alternext. Grâce à cette opération, la société a émis 1 448 867 actions qui ont été souscrites au prix de 8,33 € l'action, ce qui lui a permis de collecter un montant net des frais d'introduction de près de 11,3 M€. 63% des actions ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels, les 37% restant ayant fait l'objet d'une Offre à Prix Ouvert. Le partenaire industriel de Deinove, Tereos, a investi 1 M€ dans l'augmentation de capital et l'actionnaire historique de la Société, Truffle Capital, par l'intermédiaire de deux de ses FCPI a investi 2,35 M€.
- La signature de l'accord de consortium du projet DEINOL le 30 mars 2010 a déclenché l'exécution du contrat de financement par OSEO–Programme ISI grâce auquel la Société devrait bénéficier de 2 M€ de subventions et de 4 M€ d'avances remboursables d'ici 2014. La première tranche du financement, soit 0,5 M€ de subvention et 0,9 M€ d'avances remboursables a été reçue en Juillet 2010.

### **3. Avancées du programme de R & D :**

- Les chercheurs de Deinove qui travaillent sur la constitution, le criblage métabolique et la biologie moléculaire des bactéries du souchier sont maintenant rassemblés au sein d'un même laboratoire, à Cap Alpha-Montpellier dans des installations modernes disposant d'équipements de haute technologie.
- La collection de souches bactériennes de Deinove a été portée à 6000 souches rares grâce à un important plan d'échantillonnages biologiques réalisé sur près de 200 sites de collecte. Cela assure à la société un accès unique à une large biodiversité bactérienne composée de bactéries rares, robustes, résistantes et aux propriétés pré-industrialisables. Cette collection a été sécurisée par un double stockage interne et externe.
- Deinove a sélectionné cinq bactéries déinocoques présentant toutes les cinq un potentiel d'enzymes exceptionnelles qui leur permettent de digérer les principaux composants de la biomasse végétale. Les prochaines étapes à venir consistent à optimiser ces bactéries par ingénierie métabolique pour permettre l'entrée en pilote de laboratoire de l'une d'entre elles avant fin 2011.
- Dans le cadre des travaux relatifs à l'identification de nouvelles structures antibiotiques (projet DEINOPHARM), à ce jour, 3 hits primaires ont été identifiés, conformément avec le planning initial.
- Les équipes de recherche travaillent aussi à la sélection de souches capables de produire des intermédiaires chimiques comme alternatives aux produits pétrosourcés. 200 souches sont actuellement en phase de test dans le cadre du projet DEINOCHEM.

● Tous ces résultats intéressent les industriels de la cellulose, du domaine des agro-ressources, de la chimie durable et Deinove est d'ores et déjà en discussion avec un certain nombre d'entre eux pour explorer des partenariats d'affaires.

### 2.3. Incidence sur la situation financière et les résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les résultats de Deinove SA au 30 juin 2010 se caractérisent par :

- Une augmentation significative des frais de recherche et de développement, due à l'accélération des programmes et à la montée en puissance de l'activité du laboratoire de Cap Alpha. Ainsi les frais de R&D sont passés de 0,6 M€ à fin juin 2009 à 0,9 M€ à fin juin 2010, soit une croissance de 42% d'une année sur l'autre.
- Une augmentation des ressources financières disponibles pour la société suite à l'augmentation de capital d'un montant net de près de 11,3 M€, prime d'émission incluse, réalisée à l'occasion de son introduction en bourse.

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes PCG pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2009 et 2010.

#### période de 6 mois se terminant le 30 juin

(en milliers d'euros)	2010	2009
Total produits d'exploitation	.	1
Total frais opérationnels	1 168	868
<i>dont frais de Recherche &amp; Développement</i>	912	646
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	256	222
Résultat d'exploitation	-1 168	-868
Résultat financier	-37	6
Résultat courant	-1 205	-862
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	-271	-260
Résultat de l'exercice	-934	-602
	<b>au 30/06/2010</b>	<b>au 31/12/2009</b>
Placements financiers	11 471	822
<i>dont courants</i>	7 116	822
<i>dont non courants</i>	4 355	
Total de l'actif	13 215	2 310
<b>Total des capitaux propres (après affectation)</b>	<b>11 749</b>	<b>1 412</b>

Les frais de Recherche et Développement comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, consultance et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la société, les frais liés à l'équipement et au fonctionnement du laboratoire. La forte augmentation de ces frais d'une année sur l'autre s'explique par l'avancement des programmes de Recherche et Développement de la Société et par l'équipement du laboratoire de Cap Alpha.

## Charges opérationnelles nettes par nature :

période de 6 mois se terminant le 30 juin

(en milliers d'euro)	2010	2009
Autres charges et charges externes		
Études externes, sous traitance et consultance scientifiques	267	282
Fournitures	103	13
Loyers, maintenance et charges d'entretien	45	27
Frais divers	60	10
Documentation, veille technologique et séminaires	8	5
Honoraires	133	128
Missions et déplacements	54	41
<b>Total Autres charges et charges externes</b>	<b>670</b>	<b>506</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	5	5
Salaires et Traitements	350	275
Charges sociales	91	63
Dotation aux amortissements sur immobilisations	45	13
Autres charges	7	8
<b>Total frais opérationnels</b>	<b>1 168</b>	<b>868</b>

L'augmentation du poste « Fournitures » et « Dotation aux amortissements sur immobilisations » s'explique par l'équipement du laboratoire de Cap Alpha. Celle des postes Salaires et Traitements et des Charges sociales associées résultent du recrutement de 4 chercheurs supplémentaires au 30 juin 2010 par rapport au 30 Juin 2009.

### Éléments de Bilan au 30/06/2010 :

Le 27 avril 2010, Deinove a réalisé son introduction sur Alternext et procédé à une augmentation de capital qui s'est traduite par l'émission de 1 448 867 actions nouvelles souscrites au prix de 8,33€ l'action. Le montant brut de l'augmentation de capital s'est donc élevé à 12,1 M€, soit, déduction faite des frais d'émission de 0,8 M€, une augmentation nette de 11,3 M€.

Par ailleurs, sur la période, Deinove a reçu 0,2 M€ d'avances remboursables d'OSEO, conformément aux contrats d'aide à l'innovation passés avec cet organisme.

Enfin, Deinove a reçu en mai 2010, 0,7 M€ de remboursement de CIR figurant en créance au bilan du 31/12/2009. Au vu des dépenses éligibles, il a été estimé que Deinove pouvait postuler pour le remboursement de 0,3 M€ au titre de ses activités de recherche et développement du premier semestre.

Son introduction sur le marché financier et son augmentation de capital subséquente ont permis à Deinove d'accroître significativement sa trésorerie qui a été investie dans des placements garantissant le capital sur des durées tenant compte des besoins prévisionnels de la société :

- 7 M€ ont été placés sur des comptes à terme ouverts auprès de la Société Générale. L'objectif de ces dépôts est d'obtenir un rémunération supérieure à l'Eonia.
- 4,4 M€ ont été placés en obligations. Ces obligations émises par des établissements industriels et financiers de première catégorie, dont les échéances sont à fin 2012 et début 2013, permettent un rendement indexé sur l'Euribor plus attractif que des placements monétaires, tout en garantissant un remboursement intégral du capital à échéance. Toutefois, les évolutions à court terme du marché ont impacté à la baisse la valeur actuelle de ces actifs et les règles comptables ont conduit à comptabiliser au 30 juin 2010 une dépréciation de 40 K€ par rapport à la valeur d'acquisition.
- 0,1 M€ ont été placé dans des SICAV monétaires de la Société Générale et de Merrill Lynch

La société disposait aussi de 0,6 M€ de liquidités à fin juin 2010 pour financer ses besoins à court terme.

Par ailleurs, à partir du 19 avril 2010 et pour une période de 24 mois, la Société a conclu avec Invest Securities France un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 150000€ a été affectée au compte de liquidité. Au titre de ce contrat, à la date du 30 juin 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 13562 titres Deinove pour une valeur de 76 K€,
- 51 K€ disponibles en espèce

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 17 K€ sur le premier semestre 2010. Compte tenu de la provision pour dépréciation enregistrée sur les titres en portefeuille au 30 juin 2010, ces opérations sur actions propres ont entraîné la constatation d'une charge de 23 K€ sur le semestre.

#### 2.4. Principaux facteurs de risques

Les facteurs de risques affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.10-014.

Depuis lors, la levée de fonds effectuée à l'occasion de son introduction en Bourse ainsi que la levée d'un certain nombre de conditions suspensives prévues dans les contrats d'aide financière d'OSEO ont modifié favorablement certains des risques mentionnés dans le Document de Base, en particulier le risque de liquidité. La Société considère qu'elle a dorénavant les moyens de continuer son exploitation.

## 3 Comptes semestriels condensés au 30 juin 2010

### 3.1. Compte de résultat

(en milliers d'euro)	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2010	1 <sup>er</sup> semestre 2009	31/12/2009
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>1</b>	<b>4</b>
Autres achats et charges externes		670	506	1 158
Impôts, taxes et versements assimilés		5	5	11
Salaires et traitements		350	275	540
Charges sociales		91	63	124
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		45	13	33
Autres charges		7	8	17
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>1 168</b>	<b>868</b>	<b>1 884</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1 168</b>	<b>-868</b>	<b>-1 880</b>
Produits financiers		19	6	11
Charges financières		56		
Résultat financier		-37	6	11
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-1 205</b>	<b>-862</b>	<b>-1 870</b>
Impôts sur les bénéfices	11	-271	-260	-621
<b>Bénéfice ou perte</b>		<b>-934</b>	<b>-602</b>	<b>-1 249</b>

## 3.2. Bilan

### Actif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/2010	31/12/2009
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	3		
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. Similaire		60	60
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		284	157
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		<b>24</b>	<b>15</b>
<b>Immobilisations financières</b>	2		
Titres immobilisées		4 355	
Autres immobilisations financières		147	11
<b>TOTAL</b>		<b>4 872</b>	<b>243</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Créances</b>	4		
Autres créances		530	911
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			
Actions propres			
Autres titres	5	22	22
<b>Instruments de trésorerie</b>	6	<b>7 094</b>	<b>801</b>
<b>Disponibilités</b>		<b>584</b>	<b>314</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>113</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 344</b>	<b>2 067</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>13 216</b>	<b>2 310</b>

### Passif

(en milliers d'euro)	Note	30/06/2010	31/12/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	7		
Capital		1 939	3 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 744	
Réserves réglementées			
Report à nouveau			-740
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-934	-1 249
<b>TOTAL</b>		<b>11 749</b>	<b>1 412</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Avances conditionnées	8	420	210
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
<b>DETTES</b>	9		
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières – Autres			
Fournisseurs et comptes rattachés		872	522
Dettes fiscales et sociales		164	165
Autres dettes		10	
<b>TOTAL</b>		<b>1 046</b>	<b>687</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 216</b>	<b>2 310</b>



### 3.3. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euro)	Capital social	Prime d'émission	Réserve et report à nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 1 <sup>er</sup> Janvier 2009	1 900		-302	-438	1 160
Affectation du résultat 2008			-438	438	
Augmentation de capital	1 500				1 500
Résultat 2009				-1 249	-1 249
<b>31/12/2009</b>	<b>3 400</b>		<b>-740</b>	<b>-1 249</b>	<b>1 411</b>
Affectation du résultat 2009			-1 249	1 249	0
Diminution du capital social	-2 040	52	1 989		
Augmentation de capital & PE	579	10 693			11 272
Résultat semestriel 2010				-934	-934
<b>30/06/2010</b>	<b>1 939</b>	<b>10 745</b>	<b>0</b>	<b>-934</b>	<b>11 749</b>

### 3.4. Tableau de flux de trésorerie nette

(en milliers d'euro)	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2010	1 <sup>er</sup> semestre 2009	31/12/2009
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles				
Résultat de l'exercice		-934	-602	-1 249
Amortissement et dépréciations		84	13	33
Provisions				
Variations du fonds de roulement		644	10	164
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>		<b>-205</b>	<b>-579</b>	<b>-1 051</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'actifs immobilisés		-180	-23	-156
Acquisition d'immobilisations financières		-4 533		
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbée par les) activités d'investissement</b>		<b>-4 713</b>	<b>-23</b>	<b>-156</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produits net de l'émission de l'émission d'actions		11 272	1 500	1 500
Encaissement provenant de nouveaux emprunts		210		210
Remboursements d'emprunts				
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>11 482</b>	<b>1 500</b>	<b>1 710</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>6 563</b>	<b>898</b>	<b>503</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1 136</b>	<b>634</b>	<b>634</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture</b>		<b>7 700</b>	<b>1 531</b>	<b>1 136</b>

### 3.5. Annexe des comptes

#### note I La société

Deinove SA (« la Société ») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La Société a été constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée et a été transformée en Société Anonyme le 27 Janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 Avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS.

## **note 2** Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2009 et décrits dans l'annexe de ces comptes.

Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes:

### ● Titres immobilisés :

Ce poste correspond à l'utilisation d'une partie des liquidités de Deinove pour l'achat d'obligations cotées. Ces titres ainsi acquis ont été inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, exclusion faite des frais d'acquisition comptabilisés directement en charges. À chaque clôture, la valeur d'acquisition de chaque ligne de titres est comparée à sa valeur d'inventaire, laquelle correspond à la valeur boursière lorsque les titres sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, même si l'entreprise a l'intention de conserver les titres jusqu'à leur échéance.

### ● Contrat de liquidité et Actions propres :

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier (cf. note 3) sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 – mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois de juin 2010 si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

### ● Instruments de trésorerie :

La Société place ses liquidités dans des comptes à terme ou des **SICAV** monétaires. Ces placements sont immédiatement mobilisables, même si leurs échéances peuvent être à plus d'un an. La rémunération procurée par ces placements peut varier en fonction du terme de l'instrument. Par mesure de prudence, la comptabilisation des produits financiers dérivés de ces placements se fait sur l'hypothèse d'une échéance de placement à moins d'un an sur l'ensemble des instruments, ce qui justifie leur comptabilisation en actif circulant.

## **note 3** Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

### Valeurs brutes

(en milliers d'euro)	Valeur brute au 1/01/2010	Acquisitions	Valeur brute au 30/06/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	77	2	79
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	180	165	345
Inst. générales, agencements et aménagements divers		4	4
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23	9	32
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>180</b>	<b>460</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres immobilisés		4 395	4 395
Autres immobilisation financières	11	139	150
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>4 533</b>	<b>4 544</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>214</b>	<b>4 713</b>	<b>5 004</b>

## Amortissements

(en milliers d'euro)	situation et mouvements de l'exercice			
	Valeur au 1/01/2010	Dotations	Sorties	Valeur au 31/06/2010
<b>Immobilisations amortissables</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	16	2		19
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23	28		62
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8	4		12
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>42</b>		<b>74</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48</b>	<b>45</b>		<b>92</b>

Les titres immobilisés acquis en 2010 sont des obligations cotées émises par des émetteurs industriels et financiers de première catégorie (rating Standard et Poors a minima BBB). Ces obligations sont positionnées sur des échéances de 2012 et 2013 en fonction des besoins futurs de la Société. Elles permettent une rémunération supérieure à des placements monétaires classiques, puisqu'elles sont indexées sur l'Euribor à trois mois plus une prime. L'intention de la société est de les détenir jusqu'à leurs échéances ce qui garantit le remboursement intégral du capital par l'émetteur.

Les autres immobilisations financières acquises en 2010 sont composées :

- De 13562 actions détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité avec Invest Securities, comptabilisé pour une valeur brute de 83 K€
- Du solde du contrat de liquidité disponible de 51 K€
- Des intérêts courus non échus à recevoir de 5 K€.

Au 30 juin 2010, les immobilisations financières ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 40 K€ afin de ramener leur valeur nette à leur estimation boursière.

### note 4 Créances

#### Situation au 31 décembre 2009

(en milliers d'euro)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	11		11
<b>De l'actif circulant</b>			
Autres créances	13	13	
Impôts sur les bénéfices	715	715	
Taxe sur la valeur ajoutée	184	184	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Groupe et associés			
Charges constatées d'avance	19	19	
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>930</b>	<b>11</b>

## Exercice clos le 30 juin 2010

(en milliers d'euro)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Titres immobilisés	4355		4355
Autres immobilisations financières	150		150
<b>De l'actif circulant</b>			
Autres créances	5	5	
Impôts sur les bénéfices	270	270	
Taxe sur la valeur ajoutée	253	253	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Autres créances	2	2	
Groupe et associés			
Charges constatées d'avance	113	113	
<b>TOTAL</b>	<b>5 148</b>	<b>644</b>	<b>4 505</b>

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent au Crédit d'impôt recherche (CIR) acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation:

- Le CIR au 30 juin 2010, soit 270 154 €, est estimatif.
- Le CIR 2009, soit 714 740 €, a été restitué le 4 Juin 2010

### **note 5** Valeurs mobilières de placement – autres titres :

Les valeurs mobilières de placement sont composées uniquement de SICAV monétaires à court terme (SICAV Sogemone de la Société Générale) dont la valeur de marché à la clôture est précisée, ci-après :

(en milliers d'euro)	30/06/2010	30/06/2009
Valeur vénale	22	22

Au 30 juin 2010, les valeurs mobilières détenues sont nanties en garantie d'une caution accordée au propriétaire des locaux loués par la société pour 11 K€.

### **note 6** Instruments de trésorerie

Au 30 juin 2010, ce poste qui se monte à 7 094 K€ comprend:

- un compte à terme ouvert à la Société Générale pour 2 M€ à échéance de mai 2011 garantissant une rémunération basée sur l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment.
- un compte à terme ouvert à la Société Générale pour 5 M€ à échéance mai 2013 garantissant une rémunération progressive fixée à l'avance et supérieure à l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment.

Les intérêts courus pour ces deux comptes à terme, calculés sur la base d'une échéance à moins d'un an, s'élèvent à 8 K€.

- des parts de SICAV monétaire (Fonsicav – Merrill Lynch)

### **note 7** Capitaux propres

#### 7.1 Composition du capital social

Dans la perspective de l'introduction en bourse de la Société, son Assemblée Générale du 27 janvier 2010 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 2040000 € pour le porter de 3400000 € à 1360000 € par diminution de la valeur nominale des actions (de 0,10 € à 0,04 €)

et par affectation de la somme de 1988215,76 € au compte de Report à Nouveau pour résorption, à due concurrence, de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'excédent technique de 51 784,24 € étant affecté au compte "Prime d'émission". L'Assemblée Générale du 15 mars 2010 a décidé du regroupement total des 34 000 000 actions de 0,04 € de valeur nominale chacune, composant le capital social de la Société. Ce regroupement s'est effectué par voie d'échange à raison de 1 action nouvelle contre 10 actions anciennes, portant le nombre total d'actions composant le capital social de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,04 € chacune à 3 400 000 actions d'une valeur nominale de 0,4 € chacune.

Le 27 Avril 2010, Deinove a réalisé son introduction sur Alternext et procédé à une augmentation de capital qui s'est traduite par l'émission de 1 448 867 actions nouvelles souscrites au prix de 8,33 € l'action. Le montant brut de l'augmentation de capital s'est donc élevé à 12 069 062 €, soit, déduction faite des frais d'émission (796 898,09 €), une augmentation nette de 11 272 164 €. 579 547 € sont venus augmenter le capital social, le solde de 10 692 617 € constituant la prime d'émission.

Synthèse	30/06/2010	31/12/2009
Capital	1 939 546,80 €	3 400 000 €
Nombre d'actions	4 848 867	34 000 000
Valeur nominale	0,40 €	0,10 €

#### Analyse par catégorie d'actions

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

#### Évolution du capital social du 31/12/2009 au 30/06/2010 :

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Suite au regroupement d'actions et de la suppression des catégories d'actions	Créés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires B	0,1		640 000			0
Action de préférence A	0,1		33 360 000			0
Actions ordinaires suite à la suppression des catégories d'actions		0,4	0	3 400 000	1 448 867	4 848 867
<b>Total des actions émises</b>			<b>34 000 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>1 448 867</b>	<b>4 848 867</b>

## 7.2 Répartition du capital social

### Semestre clos 30 juin 2010

Les 4 848 867 actions de 0,40 € de nominal composant le capital se répartissent comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Fonds Truffle Capital	3 618 112	74,62%
Tereos Internacional	120 048	2,48%
Miroslav Radman	44 000	0,91%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%
Flottant	1 046 707	21,59%
<b>TOTAL</b>	<b>4 848 867</b>	<b>100,00%</b>

(sur une base non diluée)

### 7.3 - Instruments financiers dilutifs

#### Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la société et encore non exercés au 30 juin 2010 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations du premier semestre sont apportés ensuite :

	Émis	Annulés	Solde	Dont Souscrits	Dont attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BSA-Anti-Dilution 1	1	1	0	-	-	-	-
AG du 21/12/2006							
BSA-Anti-Dilution 2	1	1	0	-	-	-	-
AG du 21/12/2006							
BSA-B	924 300	-	924 300	924 300	0	0	30/01/2018
AG du 30/01/2008							
BSA-2008	616 200	-	616 200	616 200	0	0	27/06/2018
AG du 27/06/2008							
BSA-2009	3 300 000	-	3 300 000	3 300 000	0	0	05/05/2019
AG du 05/05/2009							
BSA-2010-1	340 000	-	340 000	0	340 000	0	22/03/2020
AG du 27/01/2010							
BSA-2010-2	205 400	-	205 400	0	205 400	0	22/03/2020
AG du 27/01/2010							
BSA-2010-3	225 000	-	225 000	0	225 000	0	22/03/2020
AG du 27/01/2010							
BSA-2010-4	85 000	-	85 000	0	85 000	0	22/03/2020
AG du 27/01/2010							
<b>TOTAL BSA</b>	<b>5 695 902</b>	<b>2</b>	<b>5 695 900</b>	<b>4 840 500</b>	<b>855 400</b>	<b>0</b>	

L'Assemblée Générale du 15 mars 2010 a décidé que, suite au regroupement des actions de la Société, l'exercice de chaque BSA permettra de souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,4 € déterminé comme suit :

- les 924 300 BSA-B souscrits donneront droit de souscrire à 92 430 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, (10 BSA-B donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €) ;

- Les 616 200 BSA-2008 souscrits donneront droit de souscrire à 61 620 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite (10 BSA-2008 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €) ;

- Les 3 300 000 BSA-2009 souscrits par M. Miroslav Radman donneront droit de souscrire à 330 000 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, (10 BSA-2009 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €) ;

**Les autres conditions d'exercice des BSA antérieurs au 31 décembre 2009 demeurent inchangées.**

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2010, a émis et attribué des BSA comme suit, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce :

- 340 000 BSA-2010-1 émis et attribués gratuitement au profit du CNRS de Montpellier ; ces BSA-2010-1 pourront être exercés par période mensuelle complète à raison de 1/24<sup>e</sup> de Bons par mois commençant à courir à compter de la signature du protocole d'accord qui doit être conclu entre la Société et le Bénéficiaire ; 10 BSA-2010-1 donnent droit à souscrire une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,4 € pour un prix de souscription égal au prix d'introduction sur Alternext, soit 8,33 € ;

- 205.400 BSA-2010-2 au profit de M. Paul-Joël Derian, émis à un prix unitaire correspondant à 1% du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

ces BSA-2010-2 pourront être exercés par période mensuelle complète à raison de 1/48<sup>e</sup> de bons par mois commençant à courir à compter de sa première nomination en qualité d'administrateur de la Société, soit à compter du 27 janvier 2010 et, pourront être exercés pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

l'exercice de 10 BSA-2010-2 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,4 € ;

le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons correspond à 90% du prix des actions lors de l'admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, ;

- 225 000 BSA-2010-3, émis à un prix unitaire correspondant à 1% du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, au profit des bénéficiaires suivants :

M. Christian Pierret, à hauteur de 75 000 BSA-2010-3 ;

M. Rodney Rothstein, à hauteur de 75 000 BSA-2010-3 ;

la Société SAKKAB LLC, représentée par M. Nabil Sakkab, à hauteur de 75 000 BSA-2010-3 ;

ces BSA-2010-3 pourront être exercés par période mensuelle complète, à raison de 1/48<sup>e</sup> de bons par mois à compter de la première admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris ;

l'exercice de 10 BSA-2010-3 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,4 € ;

le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons correspond à 90% du prix des actions lors de l'admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris ;

l'exercice des Bons était subordonné au succès de la première admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €, condition réalisée le 27 avril 2010;

- 85 000 BSA-2010-4 au profit de M. Alain Chevallier, émis à un prix unitaire correspondant à 1% du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, à libérer intégralement en numéraire

lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

ces BSA-2010-4 pourront être exercés par période mensuelle complète, à raison de 1/24<sup>e</sup> de bons pas mois à compter de la première admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris ;

L'exercice de 10 BSA-2010-4 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,4 €.

En toute hypothèse, les bénéficiaires devront exercer les BSA qui leur ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. A défaut d'exercice des BSA par leurs titulaires à l'expiration de cette période de 10 ans, les BSA deviendront caducs de plein droit.

#### **Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la société et encore non exercés au 30 juin 2010 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

BSPCE	Emis	Annulés	Solde	Dont : Souscrits	Dont : Attribués mais non souscrits	Dont : Non attribués	Caducité
BCE 2008	616 300	.	616 300	616 300	.	.	30/01/2018
AG du 30/01/2008							
BSPCE 2008	205 400	205 400	.	.	.	.	05/05/2009
AG du 27/06/2008							
BCE 2009-1	680 000	.	680 000	374 000	.	306 000	10 ans après attribution
AG du 05/05/2009							
BCE 2009-2	253 700	.	253 700	253 700	.	.	10 ans après attribution
AG du 05/05/2009							
BCE-2010-1	373 200	.	373 200	.	373 200	.	22/03/2020
AG du 27/01/2010							
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>2 128 600</b>	<b>205 400</b>	<b>1 923 200</b>	<b>1 244 000</b>	<b>373 200</b>	<b>306 000</b>	

#### **Arrêté des comptes au 30 juin 2010**

L'Assemblée Générale du 15 mars 2010 a décidé que suite au regroupement des actions de la Société, l'exercice de chaque BCE permettra de souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,4 € déterminé comme suit :

- Les 616 300 BCE 2008 souscrits par M. Jacques Biton donneront droit de souscrire à 61 630 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, 10 BCE-2008 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 € ;
- Les 680 000 BCE-2009-1 donneront droit de souscrire à 68 000 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, 10 BCE-2009-1 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 € ;
- 253 700 BCE-2009-2 souscrits par M. Jacques Biton donneront droit de souscrire à 25 370 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, 10 BCE-2009-2 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €.

#### **Les autres conditions d'exercice des BCE antérieurs au 31 décembre 2009 demeurent inchangées.**

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2010, a émis et attribué 373 200 BCE-2010-1 conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code Général des Impôts :



Ces BCE-2010-1 pourront être exercés comme suit :

- 50% des Bons sont exerçables par période mensuelle complète, à raison de 1/48<sup>e</sup> de bons par mois, à compter de la première admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris ;
- 50% des Bons sont exerçables à tout moment, en cas de première admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €. Cette condition a été réalisée le 27 avril 2010.

Le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons correspond au prix des actions lors de l'admission à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 8,33 €.

En toute hypothèse, le Bénéficiaire doit souscrire les BCE dans un délai de douze mois suivant leur attribution, puis doit exercer les BCE qui lui ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BCE par le Bénéficiaire à l'expiration de cette période de 10 ans, les BCE deviennent caducs de plein droit.

L'exercice de 10 BCE-2010-1 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,4 €.

#### **note 8** Avances conditionnées

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par des organismes publics :

(i) Une avance remboursable de 100 000 € a été accordée en 2009 par OSEO Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un souche bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Deinove a reçu 50 000 € en 2009 et 50 000 € en mai 2010.

En cas de succès les 100 000 € seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014 suivant le calendrier suivant :

- 2011: 10 000€ ;
- 2012 : 25 000€ ;
- 2013 : 40 000€
- 2014 : 25 000€.

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 20 000€.

(ii) OSEO Innovation et la région Languedoc Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 000 € pour l'« extension et criblage d'un souche bactérien ainsi que l'identification et la caractérisation de molécules antibiotiques »; 160 000 € ont été versés sur 2009. 160 000 € supplémentaires ont été versés en mai 2010.

En cas de succès du programme, l'avance sera intégralement remboursée au plus tard le 31 décembre 2015 suivant le calendrier suivant:

- 2013 : 100 000 €
- 2014 : 120 000 €
- 2015 : 180 000 €.

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 60 000€.

Ces avances remboursables ne sont pas porteuses d'intérêts.

**note 9 Échéances des dettes à la clôture****État de dettes au 30 juin 2010**

(en milliers d'euro)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	872	818		
Personnel et comptes rattachés	82	82		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74	74		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8	8		
<b>Total</b>	<b>1 036</b>	<b>1 036</b>		

**État de dettes au 31 décembre 2009**

(en milliers d'euro)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	522	522		
Personnel et comptes rattachés	86	86		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72	72		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7	7		
<b>Total</b>	<b>688</b>	<b>688</b>		

**note 10 Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux****Principaux contrats conclus en 2009**

● Le 10 mars 2009, la société a signé une convention de collaboration de recherche avec INSATRANSFERT-SAIC afin d'effectuer une étude en commun intitulée « analyse sur la flexibilité de Deinococcus » ; cette convention, d'une durée d'un an renouvelable, est cofinancée par les deux partenaires. Selon les termes de cette convention, la société acquiert le droit mondial et exclusif d'exploitation des connaissances et brevets nouveaux issus de l'étude et s'engage à rémunérer son partenaire en proportion de son apport intellectuel, matériel, humain et financier à négocier de bonne foi ultérieurement.

● Le 21 décembre 2009, la société a signé une lettre d'accord avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) afin de fixer les modalités d'exploitation des connaissances, brevets et savoir-faire nouveaux issus de la coopération scientifique entre la société et ces partenaires académiques. Ces modalités feront l'objet d'un contrat d'exploitation en cours de finalisation à la date de l'arrêté des comptes.

Tout en acquérant le droit mondial et exclusif d'exploitation de ces connaissances, brevets et savoir faire nouveaux dans les domaines de la coopération (valorisation du souchier de bactéries de la société dans la production de biocarburants, d'intermédiaires chimiques et d'antibiotiques), la société s'engage à verser :

- des redevances sur les revenus de licence de la technologie dans le cas d'une exploitation indirecte dans le domaine « biocarburants et intermédiaires chimiques »
- dans le domaine « antibiotiques », des sommes forfaitaires à chaque stade de développement et des redevances sur les ventes nettes de produit réalisées par la société en cas d'exploitation directe ou par les licenciés ou sous licenciés en cas d'exploitation indirecte.

Les taux de redevances seraient ajustés à la baisse dans le cas où l'exploitation des brevets nécessiterait la prise en licence de brevets tiers devant être rémunérés.

Ces conditions financières prévalent pays par pays jusqu'à la date d'expiration du dernier des brevets ou tant que le savoir-faire n'est pas tombé dans le domaine public.

## Principaux contrats conclus en 2010

- Le 15 Février 2010, Deinove a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1 Mai 2008 au 30 Avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales de ces découvertes dans les domaines de la coopération moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus de Deinove.
- Le 18 février 2010, Deinove a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP- Toulouse) pour étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des déinocoques, dans le cadre du Projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 Mars 2010 entre l'INSA et Deinove, dans lequel l'INSA accorde à Deinove une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus de Deinove lors de leur exploitation commerciale.
- Le 22 mars 2010, Deinove a conclu un contrat de coopération avec BENP Lillebonne SAS, agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier SYRAL SAS, toutes contrôlées par le Groupe TEREOS. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles sucriers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de Deinove. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, Deinove accorde à BENP Lillebonne SAS et SYRAL SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par Deinove et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le chiffre d'affaire réalisé par BENP Lillebonne grâce l'utilisation de la technologie de Deinove.
- Le 30 mars 2010, le CNRS, l'UM1, BENP-Lillebonne, INSATRANSFERT et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet DEINOL, qui a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol ligno-cellulosique (éthanol de 2ème génération) dans les installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre Deinove et chacun de ses partenaires et qui sont mentionnés ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet DEINOL dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel OSEO-Programme ISI participe à hauteur de 8,9 M €.
- Le 26 juin 2010, Deinove a signé un accord de partenariat avec l'un des premiers centres de recherche européen en enzymes industrielles et bioprocédés, le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande. L'objectif général du partenariat établi entre Deinove et le VTT est d'évaluer les différents Déinocoques candidats sélectionnés par Deinove pour le procédé de production d'éthanol cellulosique du projet DEINOL. Le procédé et la souche de Déinocoque la plus performante seront ensuite développés en pilote de laboratoire puis testés au sein d'un pilote industriel de BENP-Lillebonne.
- Le 15 Juillet 2010, Deinove, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de Deinove dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

#### **note 11** Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et s'élève à 270 154 € pour le premier semestre 2010.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société au 31 décembre 2009 s'établissent à 3 161 330 € au 31 décembre 2009 (1 285 789 € au 31 décembre 2008 ; 301 863 € au 31 décembre 2007). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

#### **note 12** Parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2010

Au premier semestre 2010, Deinove a comptabilisé un montant net de charges de 2 000 € pour la rémunération en tant que membre du conseil scientifique de M. Radman, actionnaire à hauteur de 0,91% au 30 juin 2010.

D'autre part, une avance sur frais d'un montant de 44 000 € à également été consentie au titre du contrat conclu en 2006, dont 13 229 € figurent au poste « Charges constatées d'avance » au 30 juin 2010.

Enfin, les charges facturées sur le premier semestre 2010 par les consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 60 750 €.

#### **note 13** Engagements donnés

##### **Indemnité de départ à la retraite**

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2009.

##### **Commandes fermes**

La société a pris des engagements avec les prestataires suivants :

- Nosopharm : contrat de sous-traitance conclu, dont 113 K€ restent à facturer.
- CNRS Marseille : contrat de sous-traitance conclu, dont 140 K€ restent à facturer
- Ifremer : contrat de collaboration dont 15 K€ sont encore à facturer par le prestataire.

#### **note 14** Événements post-clôture

La Société a finalisé avec OSEO Innovation-Programme ISI la contractualisation d'une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 4 M€ et de subventions à hauteur de 2 M€ répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature de l'accord de consortium entre Deinove et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, accord qui a été signé le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à OSEO de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

- Avant le 28/02/11 (étape clé 1), obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytique – comparables aux micro-organismes de référence
- Avant le 28/02/12 (étape clé 2), fourniture d'un rapport fourni par le consortium concernant la mise au point d'une souche de deinocoque recombinante qui digère efficacement la biomasse blé et produit 3% d'éthanol
- Avant le 28/02/13 (étape clé 3), certification par BENP-Lillebonne-Groupe Tereos de la réception d'une souche de deinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel
- Avant le 28/02/14 (étape clé 4), validation de la production d'éthanol sur installation industrielle

La Société devra également fournir à OSEO Innovation une attestation d'augmentation de fonds propres avant le 28/02/2011 de 2,8 M€ par rapport aux fonds propres existant au 31/12/2009 pour pouvoir obtenir l'aide liée à l'étape clé 1. Cette condition suspensive a été remplie grâce à l'augmentation de capital de la Société pour un montant net de près de 11,3 M€ réalisée à l'occasion de son introduction sur Alternext.

- L'achèvement de chaque étape clé et des conditions y afférant donnerait droit au versement des aides suivantes:

(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions	497 972	631 805	576 221		301 059
Aides remboursables	903 356	1 093 177	983 790	426 470	601 199

- En contrepartie de ces aides, la Société s'engagera à verser à OSEO Innovation à partir de 2016 pour un maximum de 9 ans un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre de ce projet.

Suite à la signature du contrat de consortium et à la revue par OSEO de la documentation fournie, la première partie de l'aide, soit 0,5 M€ de subventions et 0,9 M€ d'aide remboursable a été encaissée par Deinove en juillet 2010.

## 4 Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 5) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques Biton  
Directeur Général

### Responsable de l'information financière

Alain Chevallier  
Directeur Financier  
01 42 03 27 37  
alain.chevallier@deinove.com